

Devenez
Destination Vélo 2016 !



Un trophée de la Fédération française de cyclotourisme,
en partenariat avec :



Trophée « Destination Vélo 2016 »

■ Preamble

Depuis 10 ans, une évolution importante des mentalités est en marche concernant l'utilisation du vélo. Il retrouve peu à peu une place dans les déplacements quotidiens, d'abord dans les villes mais également dans des secteurs plus ruraux. Cette mutation progressive influence le comportement des usagers qui se tournent de plus en plus vers des vacances actives à vélo.

Pour valoriser les territoires et leurs efforts d'aménagement et de structuration de l'offre en faveur du tourisme à vélo, la **Fédération française de cyclotourisme**, en collaboration avec le salon **Destinations Nature**, le **Salon Mondial du Tourisme**, les **Départements & Régions Cyclables**, le **Réseau National des Destinations Départementales**, l'**Association des Journalistes de Tourisme**, avec le soutien de la **Coordination Interministérielle pour le Développement de l'Usage du Vélo** et en partenariat avec le site veloenfrance.fr, les magazines *Cyclotourisme* et *Cyclotourisme-mag.com*, organise la troisième édition du **Trophée Destination Vélo de l'année**.

Cette récompense sera remise au département offrant le réseau cyclable et les services attenants les plus développés. Deux autres départements parmi les candidats se verront également valorisés.

■ Date et lieu de la remise :

Remise du Trophée « Destination vélo 2016 »

Vendredi 18 mars 2016 (horaire à préciser)

Salon Destinations Nature – Paris Expo - Porte de Versailles

■ Comment participer ?

Le concours s'adresse aux départements français s'inscrivant dans une démarche favorisant le développement de la pratique du vélo.

Deux possibilités :

- Être présélectionné par la FFCT, en fonction des éléments connus sur les départements, répondant aux critères de sélection (voir page 2). Les départements choisis seront contactés par la Fédération et devront compléter leur dossier de candidature pré-rempli.
- Déposer un dossier de candidature, répondant à tous les critères de sélection.



Pour participer, les candidats devront répondre à un maximum de critères et renvoyer leur dossier de candidature **le 19 février 2016** au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).

■ Modalités

Critères de sélection

Itinéraires cyclables

- ✓ Nombre total de km d'itinéraires cyclables (dont ceux présents sur veloenfrance.fr)
- ✓ Nombre de circuits Route et VTT (dont ceux présents sur veloenfrance.fr)
- ✓ Itinéraires adaptés au plus grand nombre (variété des niveaux de difficulté des tracés)
- ✓ Présence de voies vertes et pistes cyclables (dont celles enregistrées dans l'ON3V)
- ✓ Grand(s) itinéraire(s) Véloroute (dont ceux enregistrés dans l'ON3V)

Accueil

- ✓ Nombre de « Bonnes Adresses » présentes sur veloenfrance.fr
- ✓ Présence de points Accueil vélo
- ✓ Cibles de clientèles « vélo »

Labels fédéraux

- ✓ Présence de label(s) FFCT (« Ville et territoire vélotouristiques » ; « Base VTT de randonnée »)
- ✓ Présence de randonnées permanentes labellisées par la FFCT
- ✓ Mise en valeur des sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites BPF)
- ✓ Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme

Mise en valeur

- ✓ Présence et valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires
- ✓ Visibilité, promotion (site web dédié, présence sur sites partenaires, docs promotionnels)
- ✓ Mise à disposition de produits packagés sur la destination vélo/itinéraire
- ✓ Autres caractéristiques « vélo »

Le jury

Le jury sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France - **la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), les salons Destinations Nature et Mondial du tourisme, les Départements & Régions Cyclables (DRC), le Réseau National des Destinations Départementales (Rn2D), l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT)** - et sera présidé par le **Coordonnateur Interministériel pour le Développement de l'Usage du Vélo (CIDUV)**.

Ce dernier sélectionnera les trois départements lauréats, dont la Destination Vélo 2016.

Dès délibération, les trois départements sélectionnés seront invités au **Salon Destinations Nature, du 17 au 20 mars 2016**, pour connaître la Destination vélo 2016 et pour la remise officielle du trophée.



■ Mise en valeur des lauréats

Les trois départements seront valorisés :

- sur le salon : remise des récompenses, invitation presse
- à la suite de cet événement : dans un communiqué de presse et sur *Cyclotourisme-mag.com*

La Destination Vélo 2016 sera mise en avant :

- dans la revue *Cyclotourisme*
- dans les newsletters à destination des structures et licenciés de la Fédération
- dans les éditions des partenaires du Trophée

La Destination Vélo 2016 pourra valoriser le prix reçu et ses actions en faveur du développement du tourisme à vélo sur ses supports de communication jusqu'au prochain salon. Elle aura notamment la possibilité d'utiliser sur tous ses supports le visuel « Destination Vélo 2016 ».



■ Dossier de candidature

À renvoyer au plus tard **le 19 février 2016** (le cachet de la Poste faisant foi) :

Par courrier, à l'adresse suivante :

Fédération française de cyclotourisme – « Destination vélo de l'année »

12 rue Louis Bertrand – CS 80045

94207 Ivry-sur-Seine

ET

Par e-mail (version pdf) à : c.faure@ffct.org - Charlotte Faure - 01 56 20 88 79

ORGANISME

Dénomination :

Département candidat :

Téléphone :

Email :

Adresse postale :

PERSONNE REFERENTE

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

Adresse Postale (si différente de l'organisme) :



ÉLÉMENTS DE CANDIDATURE

Toutes les informations renseignées seront prises en compte dans le choix de la « Destination vélo 2016 ». Merci d'apporter le maximum d'éléments à même d'étayer votre candidature et de fournir les documents permettant de justifier les critères demandés en annexe. La candidature sera examinée en fonction de l'existant, non des projets à venir.

Les départements candidats acceptent le règlement en rigueur.

✓ Itinéraires cyclables

Nombre total de kilomètres d'itinéraires cyclables (dont ceux présents sur veloenfrance.fr)

Merci d'indiquer les circuits de votre département

Répartition du nombre de circuits Route et VTT (dont ceux présents sur veloenfrance.fr)

Merci d'indiquer le nombre de kilomètres et la proportion pour chaque catégorie



Itinéraires adaptés au plus grand nombre, variété des niveaux de difficulté

Merci d'indiquer le niveau de difficulté de ces parcours

Présence de voies vertes et pistes cyclables (dont celles enregistrées dans l'ON3V)

Merci de préciser le nombre de kilomètres et le détail



Grand(s) itinéraire(s) Véloroute (dont ceux enregistrés dans l'ON3V)
Merci de préciser le nombre de kilomètres et le détail

✓ **Accueil**

Nombre de « Bonnes Adresses » sur le département, répertoriées sur veloenfrance.fr
Merci de préciser le nombre et le détail



Présence de points Accueil vélo
Merci de préciser le nombre et le détail

Cibles de clientèles « vélo »



✓ Labels fédéraux

Présence de label(s) FFCT sur le département

Label « Ville et territoire vélotouristiques » - Label « Base d'activité VTT »

Présence de randonnées permanentes labellisées par la FFCT

Merci de préciser le nombre et le détail



Présence de circuits mettant en valeur les sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites BPF)

Véritable patrimoine de la Fédération française de cyclotourisme, les [sites BCN-BPF](#) – six par département – sont autant de lieux touristiques de notre Hexagone à découvrir à vélo. Ainsi, en sillonnant la France à vélo, les cyclotouristes peuvent participer aux challenges du Brevet de cyclotourisme national ou au Brevet des provinces françaises (BCN – BPF)

Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme

L'avis officiel du Comité Départemental de cyclotourisme sera demandé



✓ **Mise en valeur**

Présence et valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires

Visibilité, promotion (site web dédié, présence sur sites partenaires, docs promotionnels)



Mise à disposition de produits packagés sur la destination vélo/itinéraire

Autres caractéristiques « vélo » (événements, etc.)



TROPHÉE « DESTINATION VÉLO 2016 » : RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 > Organisation

Le Trophée « **Destination Vélo 2016** » est organisé par la Fédération française de cyclotourisme, 12 rue Louis Bertrand – CS 80045 94207 IVRY SUR SEINE, en partenariat avec le salon Destinations Nature, **jusqu'au 5 février 2016**, date limite d'envoi des candidatures (cachet de La Poste faisant foi).

Article 2 > Participation

Ce concours est ouvert à tous les départements français. Deux possibilités :

- Être présélectionné par la FFCT, en fonction des éléments connus sur les départements, répondant aux critères de sélection (voir ci-dessous). Les départements choisis seront contactés par la Fédération et devront compléter leur dossier de candidature pré-rempli.
- Déposer un dossier de candidature spontanée, répondant à tous les critères de sélection.

Article 3 > Conditions

Pour participer, chaque département candidat doit être représenté par le Conseil Général ou le Comité Départemental de Tourisme dudit département. Il doit faire parvenir **avant le 19 février 2016**, le dossier de candidature rempli ainsi que d'éventuelles annexes pouvant illustrer les éléments. Un exemplaire papier du dossier et de ses annexes devra être envoyé par courrier ; la version numérique (pdf) sera envoyée par e-mail.

Par courrier à l'adresse suivante :

**Fédération française de cyclotourisme - « Destination vélo de l'année »
12 rue Louis Bertrand – CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex**

Par e-mail (version pdf) à : Charlotte Faure - c.faure@ffct.org

Le Trophée « Destination Vélo 2016 » sera remis au département offrant le réseau cyclable et les services attenants les plus développés, à l'occasion du **Salon Destinations Nature, le 18 mars 2016**. Deux autres départements candidats se verront également valorisés.

La remise du trophée est organisée par la Fédération française de cyclotourisme en partenariat avec :

- les salons Destinations Nature et Mondial du Tourisme ;
- Veloenfrance.fr ;
- la revue *Cyclotourisme* ;
- le site d'actualité *Cyclotourisme-mag.com* ;
- et les membres du jury.

Renseignements : Charlotte Faure - 01 56 20 88 79 - c.faure@ffct.org



Article 4 > Vote

Les membres du Jury désigneront la Destination Vélo 2016 ainsi que les deux lauréats en fonction des critères déterminants listés ci-dessous.

Article 5 > Critères de sélection

Les critères de sélection seront pris en compte par le jury dans le choix des lauréats et devront être renseignés dans le dossier de candidature :

Itinéraires cyclables

- ✓ Nombre total de km d'itinéraires cyclables (dont ceux présents sur veloenfrance.fr)
- ✓ Nombre de circuits Route et VTT (dont ceux présents sur veloenfrance.fr)
- ✓ Itinéraires adaptés au plus grand nombre (variété des niveaux de difficulté des tracés)
- ✓ Présence de voies vertes et pistes cyclables (dont celles enregistrées dans l'ON3V)
- ✓ Grand(s) itinéraire(s) Véloroute (dont ceux enregistrés dans l'ON3V)

Accueil

- ✓ Nombre de « Bonnes Adresses » présentes sur veloenfrance.fr
- ✓ Présence de points Accueil vélo
- ✓ Cibles de clientèles « vélo »

Labels fédéraux

- ✓ Présence de label(s) FFCT (« Ville et territoire vélotouristiques » ; « Base VTT de randonnée »)
- ✓ Présence de randonnées permanentes labellisées par la FFCT
- ✓ Mise en valeur des sites d'intérêt touristique répertoriés par la FFCT (sites BPF)
- ✓ Lien avec les structures locales de la Fédération française de cyclotourisme

Mise en valeur

- ✓ Présence et valorisation de points d'intérêt sur les circuits et itinéraires
- ✓ Visibilité, promotion (site web dédié, présence sur sites partenaires, docs promotionnels)
- ✓ Mise à disposition de produits packagés sur la destination vélo/itinéraire
- ✓ Autres caractéristiques « vélo »

Article 6 > Le jury

Ce dernier sera composé des différents acteurs du développement du tourisme à vélo en France : **la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), les salons Destinations Nature et Mondial du Tourisme, les Départements & Régions Cyclables (DRC), le Réseau National des Destinations Départementales (Rn2D), l'Association des Journalistes de Tourisme (AJT),** et sera présidé par le **Coordonnateur Interministériel pour le Développement de l'Usage du Vélo.**

Article 7 > Résultat et remise du Trophée

Le Trophée « Destination Vélo 2016 » et les deux autres récompenses seront remis aux départements lauréats au cours du salon Destinations Nature à Paris, le vendredi 18 mars 2016. Les départements récompensés s'engagent à être présents lors de la remise.



Article 8 > Promotion

Les 3 départements lauréats seront valorisés dans un communiqué de presse et sur Internet via *Cyclotourisme-mag.com*

La Destination Vélo 2016 sera également mise en avant par les partenaires du Trophée :

- dans la revue *Cyclotourisme*
- dans les newsletters à destination des structures et licenciés de la Fédération
- dans les éditions des partenaires du Trophée

La Destination Vélo 2016 pourra valoriser le prix reçu et ses actions en faveur du développement du tourisme à vélo sur ses supports de communication jusqu'au prochain salon. Elle aura notamment la possibilité d'utiliser sur tous ses supports le visuel « Destination Vélo 2016 ».

Article 9 > Règlement

Les départements candidats acceptent le règlement en vigueur.

Le présent règlement peut être envoyé sur simple demande par email à :

Charlotte Faure - c.faure@ffct.org